

[Text]

We did consider that possibility very seriously back in the middle of September but I was encouraged by my consultations to believe that it was not necessary to go back with a general reference; that it would be sufficient to bring in a bill and then to have it referred to this Committee where it could be studied.

I do not wish to say, Mr. Chairman, that the government is opposed to any amendments; indeed, the bill is an attempt to meet the views of as many members of the House of Commons as possible. This cannot be a partisan matter. No one knows whether having more members in Ontario is good for the Liberals, the Conservatives, the NDP or even the Social Credit. One cannot predict the future tendencies in Canadian politics. Similarly, one does not know whether more or fewer seats for British Columbia is in the interests of any of the parties, therefore, the introduction of a bill must be a nonpartisan matter.

That is the spirit in which the government introduced the bill. We believed that this did represent some consensus amongst the members of the House of Commons and also what we assumed to be a desire on the part of the people of Canada as far as we could judge that from the reactions that were made to the original proposal when it was before the Committee. There is no method that I know of, Mr. Chairman, that would meet the views of each member of the House of Commons.

• 1555

I am not an expert. I did not participate in the discussions in the Committee. As the responsible Minister I did, however, review the work of the Committee, consider various proposals that naturally occur to individuals like myself and abandon them in favour of the amalgam method. At least I understood why the amalgam method was likely to be the most acceptable.

The amalgam method, however, is somewhat arbitrary and so is any other method of allocating seats. The present method embodied in the present legislation is very arbitrary. Any proposal that I have seen must make certain arbitrary assumptions. The only system that would not be arbitrary would be a system based on representation by population, purely and simply. That would not be arbitrary; it would, however, offend certain facts of Canadian life and certain parts of the constitution of this country. So one cannot proceed on the basis of representation by population. One has to try to achieve it within the limits of the law or the law of the constitution and of the facts of the federal system of government. So it is on this basis, Mr. Chairman, that the government put forward this bill. We are interested in hearing criticisms of it, of examining proposals for improvement. Our minds are not closed. All I warn the Committee is that many have tried to work out a system that is universally acceptable and no one has succeeded. I think all we can hope for is something that has as high a degree of consensus as possible.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. Mr. Andre.

Mr. Andre (Calgary Centre): Mr. Minister, I appreciate your opening remarks, especially those dealing with the aspect of the openness of yourself and the government to possible changes in the amalgam method, the proposed method. I do not want to open this up to partisanship, but from our perspective not all government legislation is

[Interpretation]

Nous en avons sérieusement envisagé la possibilité vers la mi-septembre, mais les consultations m'ont porté à croire qu'il n'était pas nécessaire d'en faire de nouveau l'objet de l'ordre de renvoi; il m'a semblé suffisant de libeller le projet de loi et de le soumettre au comité où il pourrait être examiné.

Je ne veux pas dire, monsieur le président, que le gouvernement s'oppose aux amendements; le bill a précisément pour objectif de concilier autant que possible les vues de tous les membres du Parlement. Il ne s'agit pas de partisanerie. Nul ne peut prédire qu'un plus grand nombre de députés en Ontario sera favorable aux libéraux, aux conservateurs, au NPD ou même aux créditistes. Nous ne pouvons prévoir les tendances futures de la politique canadienne. De même, nous ne savons pas si un plus ou moins grand nombre de sièges en Colombie-Britannique sera avantageux pour l'un ou l'autre des partis; par conséquent, le projet de loi doit être forcément apolitique.

C'est dans cet esprit que le gouvernement propose la législation. Nous avons estimé que cela représentait l'opinion de la députation en Chambre et aussi de ce que nous présumons être le désir de la population canadienne, dans la mesure où nous avons pu en juger d'après les réactions à l'égard de la proposition initiale déposée au comité. Il n'y a pas de méthode que je sache, monsieur le président, pouvant rallier l'opinion de tous les membres de la Chambre des communes.

Je ne suis pas un expert. Je n'ai pas participé aux délibérations du Comité. Toutefois, à titre de ministre responsable, j'ai revu les travaux du Comité, étudié les diverses propositions qui viennent naturellement à l'esprit, aussi bien de moi comme des autres, et les ai écartées en faveur de la méthode d'amalgame. Du moins ai-je compris que la méthode d'amalgame était la plus acceptable.

La méthode d'amalgame, toutefois, est quelque peu arbitraire comme l'est toute autre méthode de redistribution. La méthode proposée en vertu des dispositions de ce projet de loi est très arbitraire. Toutes les propositions qui m'ont été soumises l'étaient selon des présomptions arbitraires. Le seul système qui ne serait pas arbitraire serait celui de la représentation par rapport à la population, purement et simplement. Cela ne serait pas arbitraire, mais injurieux vu certains faits qui marquent notre histoire et certains articles de la Constitution canadienne. Nous ne pouvons donc nous baser sur la représentation par rapport à la population. Il faut essayer d'établir le système dans le cadre de la législation ou selon l'aspect juridique de la Constitution, conformément à la réalité du système fédéral de gouvernement. C'est donc ainsi, monsieur le président, que le gouvernement s'est basé pour présenter ce projet de loi. Nous sommes heureux d'entendre les critiques, et d'examiner les propositions qui nous sont faites en vue de l'améliorer. Nous n'avons pas l'esprit obtus. Cependant, je tiens à mettre le Comité en garde et l'avertir que beaucoup ont cherché le système universel sans le trouver. Tout au plus pouvons-nous espérer un consensus de l'opinion.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Monsieur Andre.

M. Andre (Calgary-Centre): Monsieur le ministre, j'apprécie vos observations du début, en particulier lorsque vous dites que vous êtes disposé ainsi que le gouvernement à admettre des variations de la méthode d'amalgame, la méthode proposée. Je ne veux pas créer un esprit de clocher, mais de notre point de vue cette franche attitude